



Public concerné

Les stagiaires sont des candidats ayant signé un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) dans le but de demander les aides à l'installation.



Durée

3 jour(s) / 21h



Lieux / dates

Du 18/11/2024 au 02/12/2024 > Angoulême

Responsables de stage :

Geraldine VESSIOT

Contacts :

Secrétariat formations Entreprises Agricoles

FORMATION

Stage installation 21H



Objectif Général

Le stage collectif de 21 heures est un stage de formation qui vise à :

- Maîtriser les enjeux en agriculture, qu'il soit économique, social, environnemental et personnel,
- Se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation,
- Créer des liens entre porteurs de projet et positionner son projet dans la diversité de l'agriculture dans sa zone géographique.



Programme

- Présentation des projets de chaque stagiaire et mise en évidence des éléments à travailler,
- Missions, moyens d'action et d'intervention de la SAFER,
- Mieux connaître le statut du fermage,
- Mesurer les enjeux économiques et environnementaux de mon projet : les aides PAC, les services de la DDT,
- Insérer mon projet dans son territoire : connaître son territoire et les financements possibles,
- Les charges de mécanisation : comment les diminuer ?,
- La prévention des risques professionnels,
- La conditionnalité PAC,
- Les aides à l'installation : les conditions pour en bénéficier, les démarches administratives,
- Le financement du projet : préparer sa rencontre avec la banque,
- S'affilier à la MSA : les démarches, le calcul des cotisations.



Méthodes pédagogiques

Remise de documents, exposés, questions/réponses, apports technique



Evaluation

Tour de table des acquis en fin de stage et des compétences restants à renforcer.

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

